



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240705-DEC-2024-56-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 09/07/2024

Le 05 juillet 2024
DEC-2024-56
PTO/Centre juridique/GA

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-20 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Pierre CHAMOULEAU, 8^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

VU la décision du Maire n°DEC-2019-147 en date du 10/12/2019 portant signature du marché d'assurance n°2019-BRU035 « Dommages aux biens et risques annexes » attribué à SMACL Assurances SA dont le siège social est situé 141 avenue Salvador-Allende CS 20000 à NIORT (79000),

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'été métropolitain, la Commune de Bruges accueille le spectacle « Rester dans la course » le 18 juillet 2024 et qu'elle loue pour cette occasion 3 plateaux Samia du 18 juillet 2024 au 19 juillet 2024, qu'il convient d'assurer par une garantie temporaire « Tous risques objets »,

CONSIDÉRANT la proposition d'avenant n°6 transmis par la SMACL Assurance SA, portant couverture « Tous risques objets » dudit matériel loué,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec la SMACL Assurance SA (SIREN 833 817 224) l'**avenant n°6**, ayant pour objet la souscription d'une garantie temporaire « Tous risques objets » en vue de la couverture du matériel loué dans le cadre du spectacle « Rester dans la course », pour la période du 18 juillet 2024 au 19 juillet 2024,
- **De payer**, sur présentation d'une facture, la somme de **72,18€HT soit 78,64€ TTC**

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,




Pierre CHAMOULEAU